

**COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME  
DE CAP-SAINT-IGNACE  
RÉUNION DU MERCREDI 20 SEPTEMBRE 2017**

Réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le mercredi 20 septembre 2017 à 19 heures 30 à laquelle sont présents, MM Henri-Louis Bernier, Gaétan Gaudreau, Steven Guimont, Jérôme Landry, Regent Lemay, Jean Marois, membres, M<sup>me</sup> Chantal Côté, conseillère responsable et présidente du comité, M. Gilles Guimont, inspecteur en bâtiment et en environnement, M<sup>me</sup> Sophie Boucher, directrice générale. De plus, M<sup>me</sup> Joëlle Gendron et M. Daniel Racine, aménagistes de la MRC de Montmagny étaient présents.

Absent : M. Michel Leblanc

**ORDRE DU JOUR**

1. Mot de bienvenue;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Lecture et adoption du procès-verbal du 9 août 2017;
4. Demande de dérogation mineure M<sup>me</sup> France Gilbert et M. Normand Denis;
5. Refonte des règlements municipaux : première ébauche des grandes orientations du plan d'urbanisme avec M<sup>me</sup> Joëlle Gendron de la MRC de Montmagny;
6. Varia;
7. Levée de la réunion.

**1) MOT DE BIENVENUE**

M<sup>me</sup> Chantal Côté, conseillère responsable et présidente du comité, adresse un mot de bienvenue aux membres.

**2) LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Gaétan Gaudreau, appuyé par M. Regent Lemay, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

**3) LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU 9 AOÛT 2017**

Il est proposé par M. Henri-Louis Bernier, appuyé par M. Gaétan Gaudreau, que le procès-verbal du 9 août 2017 soit accepté tel que présenté.

**4) DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE M<sup>ME</sup> FRANCE GILBERT ET M. NORMAND DENIS**

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de dérogation mineure concerne l'immeuble du 74, route des Cascades, lot 3 770 553, dont les propriétaires sont M<sup>me</sup> France Gilbert et M. Normand Denis;

**CONSIDÉRANT QUE** l'immeuble est situé dans la zone V-3;

**CONSIDÉRANT QUE** l'usage exercé dans cet immeuble est par ailleurs conforme au règlement de zonage;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande vise à permettre l'implantation d'un bâtiment principal ayant une marge avant de 2,71 mètres au lieu de 5 mètres tel que prescrit au règlement de zonage numéro 270, article 5.2.5 (marge de recul avant minimale);

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au Conseil municipal d'accepter la dérogation mineure;

**CONSIDÉRANT QU'** un avis public sera affiché dans le journal local ainsi qu'aux endroits prévus à cet effet sur notre territoire.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Jérôme Landry, appuyé par M. Steven Guimont, que le comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble sis au 74, route des Cascades, propriété de M<sup>me</sup> France Gilbert et M. Normand Denis sur le lot 3 770 553, cadastre du Québec, circonscription foncière de Montmagny, de façon à permettre l'implantation du bâtiment principal avec une marge avant de 2,71 mètres au lieu de 5 mètres.

**5) REFONTE DES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX; PREMIÈRE ÉBAUCHE DES GRANDES ORIENTATIONS DU PLAN D'URBANISME AVEC JOËLLE GENDRON DE LA MRC DE MONTMAGNY**

M<sup>me</sup> Gendron a présenté au CCU les grandes orientations du plan d'urbanisme. Il a été question de la vision, des enjeux ainsi que des orientations du périmètre d'urbanisation. Le processus chemine et d'autres rencontres sont à prévoir.

**6) VARIA**

M<sup>me</sup> Côté remercie les membres pour leur travail et les invite à poursuivre leur implication au CCU.

**7) LEVÉE DE LA RÉUNION**

Il est proposé par M. Henri-Louis Bernier, appuyé par M. Regent Lemay que la réunion soit levée à 22 heures 06.